

## Communiqué de presse

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

#### Ecole à journée continue : effet suspensif levé

Le Conseil municipal a pris acte de la décision du 31 mai 2010 du Préfet du Jura bernois dans le cadre du recours déposé suite à l'attribution des travaux de terrassement et béton armé liée à la construction du parking souterrain de l'Ecole à journée continue. Estimant, à ce stade de la procédure, que le recours était «manifestement infondé» et que, de surcroît, la «pondération des intérêts en présence penche clairement en faveur de l'intérêt public de la collectivité et d'un commencement rapide des travaux», la Préfecture a levé l'effet suspensif qui avait été accordé à titre superprovisoire. Les travaux de construction du parking souterrain débuteront ainsi très prochainement.

Il est très important que les travaux puissent se dérouler dans les meilleurs délais. En effet, l'école à journée continue « Le Griffon » a signalé une forte hausse de la demande pour la prochaine rentrée scolaire. En prenant en compte le service des devoirs surveillés, 210 enfants ont été annoncés pour la rentrée d'août 2010 ; pour mesurer la hausse de la demande, on rappellera que 139 enfants étaient inscrits au printemps 2009 et qu'ils étaient 175 en mars 2010. La solution provisoire actuelle (anciens cantonnements aux halles de gymnastique) a atteint ses limites, et n'est bientôt plus acceptable au regard des prescriptions régissant l'accueil des enfants. Dès la rentrée d'août, la situation sera difficile, et le Conseil municipal compte que la nouvelle construction acceptée par le Corps électoral le 29 septembre 2009 pourra répondre rapidement à cette demande. La loi cantonale oblige à accueillir tous les écoliers qui le demandent.

En outre, dès le programme de relance de la Confédération connu (programme de stabilisation nouvelle politique régionale NPR), le Conseil municipal a annoncé les projets d'Ecole à journée continue et de parking souterrain afin de bénéficier des aides prévues. Ce projet a été retenu, et il pourra bénéficier d'une aide de CHF 500'000.- à CHF 1'000'000.- sous forme de prêt sans intérêt, ce qui représente une économie d'intérêt entre CHF 310'000.- et CHF 620'000.-. Or, le versement de cette aide implique nécessairement que la plupart des investissements soient réalisés d'ici à la fin 2010.

Saint-Imier, mercredi 2 juin 2010  
(cm)